

METTRE EN ŒUVRE LA COMPENSATION DU HANDICAP EN FORMATION DE DROIT COMMUN

S'approprier la méthode de coopération des acteurs visant à co-construire le diagnostic des besoins de compensation du handicap ainsi que les réponses à apporter dans tous les contextes de la formation .

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir les notions d'accessibilité et de compensation du handicap pour adapter une formation.
- Comprendre l'apport de la méthode de coopération entre acteurs et savoir la mettre en œuvre.
- S'approprier la notion de contraintes liées au handicap.
- S'approprier les différents types d'adaptations et comprendre leurs complémentarités.

PUBLIC VISE

Professionnels de l'insertion, et de la formation, souhaitant approfondir les notions d'accessibilité et de compensation du handicap, afin de les assimiler dans leurs pratiques professionnelles.

Et ayant suivi le module « sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées » ou le module : « Sensibilisation au développement de l'accessibilité des formations ».

CONTENUS DE LA FORMATION

Les répercussions de la loi de 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* : les notions de handicap situationnel, d'accessibilité et de compensation du handicap.

L'adaptation d'une formation : c'est quoi ? Comment faire ? Avec l'appui de qui ?

- * L'identification des acteurs et de leurs compétences respectives.
- * Des modalités de coopération à instaurer.
- * Les étapes de conception des aménagements des modalités de la formation.
- * Les actions à engager pour opérationnaliser leur mise en œuvre.
- * Les outils et dispositifs au service de la compensation du handicap en Aquitaine.

les différents types d'adaptations des formations : comment les conjuguer pour répondre aux besoins particuliers de chaque situation ?

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apport méthodologique et théorique, étude de cas, travail en sous-groupes, échanges de pratiques et

ANIMATION

CRFH : Chargé de développement et d'appui

LIEUX DE FORMATION

Bordeaux Métropole

Poitiers

DURÉE : 3 jours

DATES :

3-4 JUIN ET 1 JUILLET

17, 18 octobre et 12 décembre

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :